

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 janvier 2019 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

ABSENCE MOTIVÉE :

- M. Clément Gignac, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Lettre de remerciement Popote Multi-Services ;
 - b. Facturation de la SQ pour 2019 ;
 - c. Ristourne de la SQ pour 2018 ;
 - d. Programme TECQ 2019-2023 ;
8. Club Nautique St-Louis ;
9. Adoption du Règlement no 2018-265 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux ;
10. Construction de l'Hôtel de Ville ;
11. Rapport de suivi de la consultation publique PAFIO de la SÉPAQ ;
12. Autres sujets ;
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté au point 7, les items suivants :

- e) Boîtes à livres;
- f) Correspondance.

CA-001-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté après avoir ajouté les items mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

CA-002-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2018 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2018.

CA-003-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2018 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2019.

CA-004-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil qu'un seul permis a été émis en décembre. Elle remet aux membres un résumé pour une valeur de 25 000 \$ et le cumulatif est de 4 827 815 \$.

CA-005-2019 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

- a) **Lettre de remerciement Popote Multi-Services :** Mme Viviers fait lecture d'une lettre de remerciement reçue pour la subvention remise en décembre 2018.
- b) **Facturation de la Sûreté du Québec pour 2019 :** Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil avoir reçu un estimé des coûts de la Sûreté du Québec pour 2019 soit 275 547 \$.
- c) **Ristourne de la Sûreté du Québec pour 2018 :** Mme Viviers informe les membres du Conseil que la ristourne de la SQ pour 2018 sera de 108 283 \$ et devrait être reçue bientôt.
- d) **Programme TECQ 2019-2023 :** Mme Viviers mentionne qu'elle a reçu une lettre du MAMOT concernant le Programme TECQ 2019-2023 nous informant que nous aurions droit à un montant forfaitaire d'environ 550 000 \$ sur présentation d'un projet admissible.
- e) **Boîtes à livres :** Mme Viviers mentionne que la MRC de la Jacques-Cartier dispose de Programmes d'aide financière en culture et que nous pourrions obtenir une subvention pour la confection de boîtes à livres sur notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE ces programmes ont pour but des ententes de développement culturel et Fonds culturel régional;

CONSIDÉRANT QUE durant la période estivale de nombreuses personnes fréquentent le Club Nautique St-Louis et doivent circuler devant l'emplacement d'une des boîtes à livres à proximité de l'Hôtel de Ville et que les deux autres seront installées à l'intérieur des abris postaux où les citoyens se rendent pratiquement tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph désire installer des boîtes à livres sur son territoire afin de promouvoir la lecture de même que les échanges tant chez les jeunes que chez les citoyens en général;

CA-006-2019 IL EST PROPOSÉ par Mme Jocelyne Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Vivian Viviers, à déposer une demande d'aide financière en culture auprès de la MRC de la Jacques-Cartier et à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

f) **Correspondance** : Mme Viviers dépose les documents suivants :

- Rapport des sorties et événements des Premiers Répondants;
- Rapport des sorties et événements du Service d'incendie;
- STGM Facture pour services supplémentaires.

CA-007-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8. Club Nautique St-Louis

M. le Maire Michel Croteau présente aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres du Club Nautique présents soit MM. Éric Bilodeau, Louis Morin, Benoît Raymond, Frédéric Lachance, Mmes Josée Savard, Marie-Andrée Bougie et Kathrin-Ann Dawson, le représentant de l'Unité de Loisir et Sport de la Capitale-Nationale, M. Dominique D'Arcy.

M. D'Arcy explique le rôle de l'ULSCN. Il parle de la mission des camps de jour, des ratios qui sont normalement d'un moniteur pour 18 enfants mais la moyenne dans les camps de jour est de un moniteur pour 12 enfants. Il ajoute que le Club nautique pourrait développer davantage d'activités autour du lac. C'est un élément à regarder car c'est unique. Il y a des normes à respecter. Au niveau de l'embauche, M. D'Arcy peut donner de l'aide pour le coordonnateur et même les moniteurs. Il peut également fournir des outils qu'ils utilisent. M. Yvan Duval demande d'expliquer l'offre de service déposée. Le Maire mentionne que le Club Nautique devrait gérer son OBNL et au besoin faire appel à de l'aide pour avoir un bon coordonnateur pour gérer les opérations et s'assurer de la sécurité. M. Duval demande qui paie pour l'offre de service. Le Maire répond que c'est la Ville qui paie jusqu'à concurrence de 5 735 \$ plus taxes. Mme Savard demande si l'employé fourni par l'ULSCN est apte à le faire, si c'est un professionnel, qu'est-ce qu'il a comme expérience. Le Maire ajoute que le Club c'est l'image de la Ville et que ça prend une restructuration.

CA-008-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil accepte l'offre de service de L'ULSCN au montant de 5 735 \$ plus taxes. Si le Club Nautique veut ajouter des options supplémentaires, ce sera à ses frais.

ADOPTÉ

9.- Adoption du Règlement no 2019-265 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement no 2019-265 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux.

Une copie du projet de Règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil lors de la présentation de l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2019-265 et renoncent à sa lecture.

CA-009-2019 Sur proposition de Monsieur Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2019-265, tel que rédigé et produit en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉ

10.- Construction de l'Hôtel de Ville

Le Maire, M. Michel Croteau mentionne que les travaux se poursuivent. C'est peinturé, on pose le revêtement extérieur, l'éclairage est fait. Tout se passe très bien.

11.- Rapport de suivi de la consultation publique PAFIO de la SÉPAQ

Mme Viviers dépose le rapport de suivi de la consultation publique PAFIO de la SÉPAQ et mentionne que les travaux de déboisement qui devaient commencer à l'automne ont été reportés au printemps. On demande à la directrice générale d'écrire à la SÉPAQ pour leur demander d'enlever les blocs de béton et les chaînes qui ont été installés et de placer plutôt une barrière pour empêcher l'accès aux entrées qui ont été faites lors du déboisement.

12.- Autres sujets

M. Michel Croteau remercie Mme Jocelyne Boivin qui a très bien relevé le mandat de représenter la ville au sein du CA du Club Nautique St-Louis. Il ajoute que c'est M. Jean-Sébastien Sheedy qui va prendre la relève auprès du CNSL alors que Mme Jocelyne Boivin va maintenant siéger au Comité de l'Environnement ainsi qu'au Comité de la Culture à la MRC de la Jacques-Cartier.

13.- Période de questions.

Aucune question.

14.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h15.

CA-010-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière